COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 27 novembre

DEGRADATIONS SUR LE CAMPUS DU MIRAIL : PRECISIONS SUR LA CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS, LES CONSTATS REALISES ET L'EVALUATION DES COUTS

À la suite de la publication, le 26 novembre 2026, de l'article de La Dépêche du Midi intitulé « Saccages à l'Université Jean-Jaurès à Toulouse : près de 100 ordinateurs brisés, des vidéoprojecteurs volés, des tags dans les locaux... au moins 500 000 euros de dégâts », faisant **suite à la diffusion d'éléments transmis de manière anonyme, l'Université Toulouse - Jean Jaurès souhaite apporter plusieurs précisions afin de rétablir la chronologie des événements et de clarifier certains éléments relatifs aux dégradations constatées et à leur coût.**

Une situation qui s'inscrit dans plusieurs périodes distinctes d'occupation

Les événements ayant affecté les bâtiments de l'université se sont déroulés sur plusieurs semaines et en deux séquences du 6 au 26 octobre et du 2 au 10 novembre et avec de nouvelles tentatives d'intrusion les 18 et 19 novembre.

Des dégradations documentées par un constat d'huissier

Le constat du commissaire de justice réalisé à l'issue de la période d'occupation le 26 octobre a permis de relever plusieurs catégories de dégradations, notamment des tags, de la détérioration de mobilier et des dégradations importantes dans les salles informatiques et la régie du Grand Amphithéâtre.

Ces éléments ont été documentés dans le cadre d'un constat du commissaire de justice, afin de disposer d'une description précise et juridiquement établie de l'état des locaux.

Une clarification indispensable sur le montant de 500 000€

L'article publié par La Dépêche du Midi évoque un montant d'environ 500 000 euros en lien avec les dégradations constatées.

L'université souhaite apporter une précision essentielle sur ce point : le montant de 500 000€ évoqué correspond au coût induits par l'occupation (frais de gardiennage,etc…) et ne constitue pas le montant des seuls travaux de réparation et de remise en état des bâtiments.

Ces deux notions doivent être clairement distinguées.

À ce jour, les services concernés sont mobilisés pour établir une évaluation précise du coût des réparations, déterminer les interventions nécessaires et définir les conditions de remise en état des locaux.

Une priorité : permettre un retour sur le campus

Au-delà des dommages matériels et financiers, ces événements ont des conséquences importantes sur l'ensemble de la communauté universitaire : étudiants, personnels enseignants et personnels administratifs.

La priorité de l'établissement demeure de permettre le retour sur le campus et de garantir à chacune et chacun des conditions d'étude et de travail adaptées.

CONTACT UT2J
laure.andrieuj@univ-tlse2.fr
06 84 84 42 93